

De la « Favarge » à la « Favag »

Rapprochement...

Non loin de la nouvelle plage de Neuchâtel se dressent deux immeubles d'allure singulièrement distincte. Le premier, ancienne demeure écartée du geste brusque d'un talus qui la surplombe, semble se hausser sur la pointe du pied pour faire signe au second, construction triomphante, perforée de grandes baies claires. Vieille forge. Usine moderne. Un même nom.

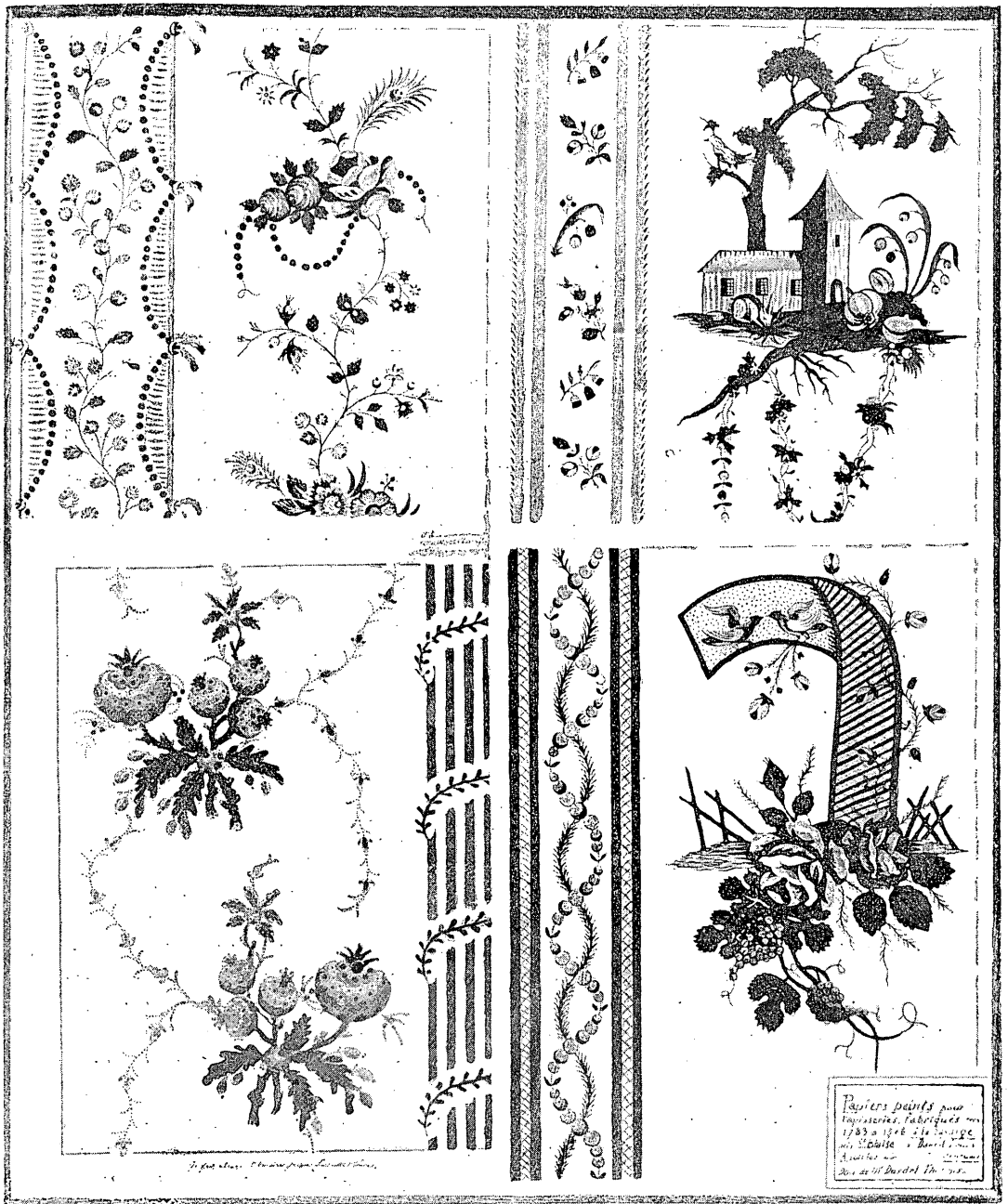
Le domaine de la Favarge fut donné, en 1220, par Berthold, évêque de Lausanne, à Othon, abbé de Fontaine-André dont on aperçoit la façade sur la hauteur entre les arbres, jadis abbaye, aujourd'hui maison de campagne appartenant à M. Paul de Perregaux. En 1279, le domaine s'agrandit d'une vigne de Champvevres. Une maison existait primitivement sur l'emplacement de la Favarge actuelle qui date de 1500 environ. Un acte, en 1520, y mentionne Jean Favergier, souche commune des familles Favarger qui toutes remontent à lui par d'ininterrompues filiations.

Le curieux qui, montant de Monruz vers la Coudre, passerait le tunnel sous voie de la Favarge, franchissant le seuil de cette maison, y découvrirait une cheminée monumentale au manteau d'énormes blocs d'Hauterive orné de moulures, conservée en souvenirs d'autres... démolies.

La Favarge, après avoir abrité une forge — comme son nom l'indique — était autrefois un domaine ou « Prest » comprenant une maison avec pressoir, 188 ouvriers de vigne, 3 prés de 6 faux, 2 chenevières, une forêt et une carrière.

Les Favarger habitèrent peu de temps la maison, comme de simples vigneron, jouissant, à titre précaire, du toit que le maître met à leur disposition. Ils furent, dès le XV^{me} siècle, de condition « franche ». Ces vignes, à l'origine, suivent tantôt la condition des vignes tierces, tantôt elles sont cultivées en moiteresse. « Tierce » signifiait: deux parts de vendange aux cultivateurs, — Guillaume et Jehan Favarger, en 1536, — une part à l'abbaye. Plus tard, après la sécularisation de ce bien, le seigneur touchera cette part. Les Favarger, vigneron de ce beau « Prest » ensoleillé, s'étant égrenés en d'autres lieux du pays, paraissent avoir été, avec les années, remplacés par de moins vigoureux travailleurs sur une terre démembrée. Assez récemment encore, le nom de Favarger se comptait parmi ceux des divers propriétaires de la Favarge, mais, en vérité, les Favarger furent très tôt éparpillés à la Coudre et dans le pays.

Le domaine est, plus tard, mal cultivé. Au début du XIX^{me} siècle, les visites que le receveur de Fontaine-André y ordonne font constater un tel abandon qu'il doit sévir « en déguerpissement » contre les tenanciers. Ceux-ci se fâchent, s'opposent



Modèles de papiers peints de la Favarge.
(Cliché du Musée neuchâtelois.)



Ancienne vue de la Favarge.

(D'après une lithographie parue dans le *Musée neuchâtelois*.)

à l'action, prétendant n'avoir pas l'intention de déguerpir! L'affaire est pendante de 1803 à 1812. Le Conseil d'Etat s'en était mêlé.

Un rapport du conseiller de Pierre révèle — détail intéressant et peu connu — que les vigneron acquéraient sur les vignes une sorte de propriété limitée sous la forme d'un droit de cultiver qui se transmettrait à leurs enfants. Mais ajoutons que le document rappelle aussi le droit du bailleur de résilier en cas de manquements du vigneron. Jolie matière à procès! Le droit de résider continuellement sur les terres du « Prest » était d'origine féodale et les Favarger en avaient joui.

Qu'était devenue la famille dont ce coin de terre était le berceau?

Un homme terrible...

David Favarger, né en 1592, commence par être chapelier. Il a une telle facilité d'élocution que les gens affluent bouche bée dans sa boutique pour l'ouïr disserter. Elu au conseil de ville en 1621, il se fait remarquer par son esprit d'indépendance. Henri II de Longueville le crée procureur général. De forte trempe, violent, vindicatif, ennemi du chancelier Jean Hory destitué en 1628, il jure sa perte, l'accuse de faux, d'adultère, et l'oblige à prendre la fuite, quoique favori du prince. Il le soupçonne de s'être enrichi de concussions et accuse sa femme, Madelainè Fornachon, de sorcellerie, infernale invention, si l'on en croit les chroniqueurs. Conduite au château de Thièle et mise à la question, elle avoue, vrai ou faux, tout ce qu'on veut lui faire dire. En guise de remerciement, on la décapite. Le chancelier de Montmollin déclarait Madelaine Hory tout à fait innocente.

David Favarger ne se laisse pas désarçonner par Samuel Pury, gendre de Hory, qui entend se venger. Favarger combat aussi le projet de construction d'une grande ville, « Henripolis », sur le plateau de Wavre.

Lorsqu'il mourut, l'un de ses contemporains s'exprima comme suit : « Le mercredi 24 janvier 1649, mourut, noble David Favargier, cy devant procureur-général, puis maire de Neuchâtel, conseiller d'Etat et intendant de la place et forteresse de Joux. L'un des plus rigides, des plus redoutables et fortunés officiers de son temps. Il s'est retiré de la crasse au présidial et de la roture au rang de noblesse par sa politique extraordinaire et sans pareille. »

La biographie de David Favarger que le prince avait anobli et en faveur duquel il avait érigé un fief sur la recette de Valangin, mériterait d'être faite ou refaite au moyen de documents encore inutilisés.

Son fils, Henry, allié Stoppa, sert en France et son petit-fils, Pierre, avocat, procureur à Valangin, contiste notoire, rédige la première compilation des *Coutumes du pays de Neuchâtel*, qui sera dès lors longtemps en usage.

Après 1707, date de l'avènement du roi de Prusse, il devient, retiré à Paris, secrétaire de la princesse douairière Marie-Thérèse de Bourbon et meurt, plus tard, hôtel de Conti, quai Malaquais.

Au cours des siècles, cette famille fournit quelques officiers et de nombreux négociants. Le rôle de la Compagnie des Marchands, notre ancienne Chambre de commerce, signale une douzaine de Favarger. Mais laissons un instant les Favarger, et jetons, en leur absence, un coup d'œil sur la Favarge, où se succédaient, au fil du temps, de moins célèbres bien qu'assez actifs personnages.

Intermède Daniel-Louis Apotélos.

Depuis longtemps, le domaine ne comprenait plus guère que la maison au grand toit neuchâtelois semblant suivre la courbe du coteau, ses modestes communs et quelques vignes et arpents de terre.

M. Dardel-Thorens retrouva, en 1893, à Saint-Blaise, sur un vieux poêle, un livre de parchemin, des lettres d'affaire et quelques modèles de papiers peints du XVIII^{me} siècle. De ces documents, il fut permis de conclure qu'entre 1783 et 1786, il avait existé à la Favarge une fabrique de papiers peints fondée par Daniel-Louis Apotélos, nom originaire d'Onnens que l'on abrégait volontiers : Potélos ou Potel.

Apotélos, allié à la fille de Daniel Henrioud, mêlé, soi-disant, à l'assassinat de Gaudot, avait d'abord travaillé dans la maison d'indiennes Brandt et Matthey. Plus tard, installé à la Favarge, il ouvrait en ville, chez son beau-père, un dépôt destiné à faciliter l'écoulement de ses papiers qu'il teintait selon les procédés des toiles peintes. Il emprunte même des modèles qui sans doute avaient servi aux indiennes, fleurs, fruits, guirlandes, oiseaux, maisons à toit rouge, choux verts ou lapins blancs.

La fabrique d'Apotélos paraît avoir eu une certaine vogue puisque les commandes lui arrivent de Zurich, d'Yverdon et même de la cité d'Aoste! L'orthographe fabuleuse d'Apotélos, dont témoigne le livre de comptes retrouvé, fut-elle le corollaire d'une négligence générale de ses affaires, et tout cela explique-t-il que l'entreprise fut de courte durée? Il est difficile de se prononcer, faute d'indications.

Quand Apotélos donne son « nadres » à l'« au casion » à quelque client, il indique la « favarge prouche Sensblesse ». S'il écrit: 1 écu neuf, c'est « 1 nécuneufe »



Auguste Favarger.

Conseiller d'Etat et chancelier de la principauté de Neuchâtel et Valangin.

et, pour lui, l'habitation est « la bitasion ». Il lui arrive aussi de mentionner son « bofrère », son « bospère », « mabelleseur », et ses beaux dessins « bo dé sen ». Les châteaux sont des « chatos » et les tapisseries qu'il envoie à Berne à la garde de Dieu, sont « Ben condichoné ».

Alfred Godet publiait en 1893, dans le *Musée neuchâtelois*, une note sur ce personnage, note accompagnée de la planche que nous reproduisons.

Si, un instant, nous sommes revenu à la Favarge, il est plus séduisant de s'en éloigner de nouveau pour suivre quelques-uns des Favarger plus intéressants pour nos annales que les successeurs obscurs de Daniel-Louis Apotélos qui habitent après lui, portant d'autres noms, sous le toit vieillot de Monruz.

François-Auguste Favarger.

François-Auguste Favarger, par exemple, mérite avec d'autres une mention. Il n'appartenait pas à la branche anoblie, éteinte aujourd'hui. Ayant d'abord fait un apprentissage de commerce à Bâle dans une heureuse ambiance, il était devenu stagiaire à Neuchâtel de l'avocat-général et châtelain Favre, reprenant une étude achalandée au décès de son maître.

Son beau don de perspicacité et ses qualités le signalent vite à l'attention publique. Il est nommé maire de Travers en 1831. On était alors en période révolutionnaire. Dans les milieux avancés, l'on escomptait que Favarger, propre à tous les emplois, adhérerait au mouvement novateur. Certains propos de sa jeunesse semblaient permettre de le ranger parmi les promoteurs d'un libéralisme aux vues larges. Aussi, la surprise fut-elle générale lorsque dans une séance du corps législatif d'octobre, — séance où figurait à l'ordre du jour une proposition Bille d'obtenir du Conseil d'Etat la convocation, partout, d'assemblées populaires en vue d'un plébiscite, — Favarger fit avec une exagération calculée une sensationnelle profession de foi royaliste! « Quant à moi, Messieurs, — disait-il dans son discours, — je me prononce à l'avance pour la monarchie. Je la crois utile à mon pays et nécessaire à son bonheur. » Par la suite, il demeure fidèle à cette déclaration.

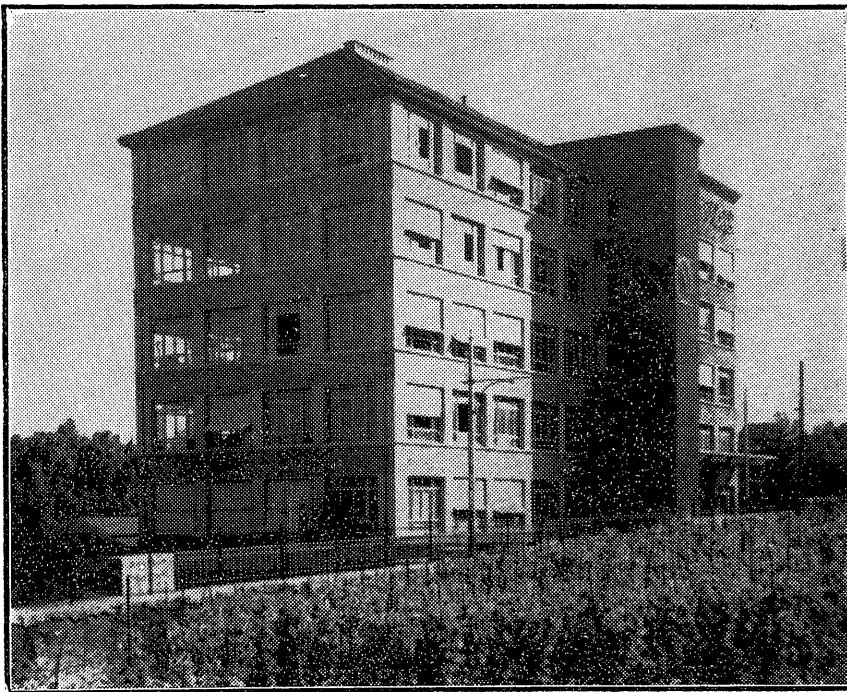
Ce qui rend Favarger sympathique malgré cette confession politique qu'on ne saurait analyser sans retracer tous les événements de l'époque, c'est sa probité et sa remarquable capacité de travail. Il remplissait diverses lourdes fonctions qui eussent occupé plusieurs hommes actifs. Il était à la fois conseiller d'Etat, chancelier, directeur du département militaire, secrétaire du Corps législatif, journaliste et membre de commissions nombreuses. Il se multiplie partout sans vanité et reste toujours abordable.

Il rédige un *Cours de procédure civile*, dix volumes des *Bulletins du Corps législatif* et, dès l'origine du *Constitutionnel neuchâtelois*, est son rédacteur assidu. A la longue, le surmenage devait nuire à sa constitution robuste. Sa santé était déjà singulièrement altérée quand, à la veille de la révolution de 1848, il fut chargé d'une mission spéciale par M. de Sydow, ambassadeur de Prusse. Sa mission était de se rendre à Berlin remettre une liasse de dépêches.

La révolution proclamée, Favarger, dont l'état de santé s'aggravait toujours, ne rentra jamais de Berlin. Il associa ses douleurs à celles toutes morales... de Frédéric-Guillaume qui lui confiait un poste de directeur dans son service des affaires étrangères. Souffrant d'une angine de cœur, il mourut en Allemagne en décembre 1850. Le dessin assez répandu d'un nommé von Stüler, lithographié par Lœillot, à Berlin, représente le tombeau de Favarger, « chancelier du roi », et en rappelle l'épithaphe: « Mort victime du malheur de son pays »...

Quelques autres.

Charles Favarger fut avocat et notaire, procureur à Neuchâtel, conseiller, fondateur du *Courrier de Neuchâtel*, député à la Constituante de 1858, puis au Grand Conseil, enfin juge à la Cour d'appel. Henriette Favarger préside le comité protestant de patronage des Hôpitaux de Paris en 1870. Ernest est médecin militaire au régiment de hussards à Bonn, puis exerce la médecine à Neuchâtel



La Favag.

Fabrique d'appareils électriques et de téléphones.

où il meurt aux Sablons en 1903. René-Hippolyte Favarger, musicien, est connu en France et en Grande-Bretagne.

Théodore, décédé en 1902, avait été ingénieur à Vienne et à Paris. Il y fondait la fameuse usine de Saint-Denis, intimement lié au célèbre Américain Hotchkiss, inventeur du modèle yankee de mitrailleuses et de canons à tir rapide. Il présidait à Paris le conseil d'administration de l'ancienne Banque suisse et française installée maintenant aux Champs-Élysées sous le nom de Crédit commercial de France. Th. Favarger, membre influent et dévoué de la Colonie suisse de Paris, présida l'Asile suisse des vieillards de cette ville. Ainsi qu'on le voit, de cette solide souche des vigneron de l'ancienne Favarge ont crû diverses branches de Neuchâtelois autochtones dont certains se distinguent non seulement au pays mais à l'étranger.

En 1916, nous avons vu personnellement, en Angleterre, un autre Favarger devenu Anglais, habitant à Londres un élégant hôtel particulier et à la campagne une maison délicieuse. Il s'agit d'Henry Favarger, fils de René-Hippolyte nommé plus haut. Il avait amassé en Egypte une fortune considérable comme architecte, par un travail intelligent. Etabli au Caire, de 1886 à 1902, il y construisit, ainsi qu'à Assouan, des hôtels énormes. En qualité d'architecte du gouvernement égyptien, il avait bâti les prisons du Caire. L'hôpital britannique de Port-Saïd, dont il fut le secrétaire, a été érigé d'après ses plans. Homme d'un goût parfait et d'une culture étendue, il s'était assimilé les habitudes anglaises. Secondé par une épouse accueillante et de nombreux domestiques, il recevait dans sa campagne pour le « week-end »

de nombreuses personnes, qui toutes jouissaient d'un petit appartement. On rencontrait chez lui diverses personnalités françaises, anglaises et belges. Ajoutons n'y avoir vu que des femmes belles comme des astres et aussi rayonnantes les unes que les autres ! Il mourut en 1922 sans avoir laissé de postérité.

Philippe Favarger, père de notre contemporain M^e Pierre Favarger, ancien conseiller national, fit éditer en 1913, chez Wolfrath et Sperlé, *La noble et vertueuse Compagnie des marchands*. Ce livre d'un ancien conseiller municipal est trop peu connu. Philippe Favarger, avocat et publiciste distingué, avait collaboré au *Journal de Genève*, au *Journal des Economistes* et à *L'Union libérale* dont il fut rédacteur. Il mourut en 1927. Son frère, Albert Favarger, ingénieur, fut chef de la maison Favarger & C^{ie} et professeur à l'Ecole d'horlogerie de Neuchâtel. Il présida la Société suisse des électriciens et fut membre du jury de nombreuses expositions universelles. Ses articles techniques et politiques ne passaient pas inaperçus. Son principal ouvrage, *L'électricité et ses applications à la chronométrie*, fut réédité à plusieurs reprises.

Bizarre coïncidence.

En concluant, revenons encore à la Favarge, dont Léo Châtelain faisait, vers 1890, une jolie aquarelle, propriété actuelle du peintre Paul Bouvier. La maison est habitée par M. Jacob Oesch, qui a remis en valeur vingt ouvriers de vigne et restauré l'immeuble pourvu de sept logements. Au XIII^{me} siècle, déjà, l'on trouve mentionnée la Favarge en latin sous le nom de « fabrica ». Entre « Favarge » et « Favag », fabrique moderne, quel rapport y a-t-il ?

Au moment des déconvenues de l'ancienne fabrique de télégraphes Favarger, devenue société anonyme, son actif, outillage et archives, passait à la maison Hasler. La nouvelle société qui se constituait tint à rappeler, en choisissant sa raison sociale, l'ancienne, universellement connue pour ses produits. La « Favag » occupe aujourd'hui, pour la fabrication de ses appareils électriques, notamment de téléphone, cinq cents employés et ouvriers environ. Les terrains où est construite la nouvelle usine appartenaient jadis au primitif domaine de la Favarge, mais depuis longtemps avaient passé en des mains étrangères aux détenteurs de l'ancien fonds.

Coïncidence curieuse, la nouvelle usine est sise à quelque cent mètres de l'antique Favargé d'où les fondateurs de la fabrique des Terreaux tiraient leur origine.

Cette bizarrerie intrigue encore à Monruz maints passants. Jeter parfois dans l'ombre noire du temps un peu de lumière ne manque pas d'un certain charme.

[18 novembre 1933.]